

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (annexes II du règlement d'exécution n°1423/2013 de la Commission européenne du 20/12/2013)
31/12/2019

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres (annexes II du règlement d'exécution n°1423/2013 de la Commission européenne du 20/12/2013) 31/12/2019		Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (Eligibles)							
Réf	Libellé	Instruments CET1	Instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (Eligibles)						
1	Emetteur	CACEIS S.A.	CACEIS S.A.	CACEIS S.A.	CACEIS S.A.	CACEIS S.A.	CACEIS S.A.	CACEIS S.A.	CACEIS S.A.
2	ISIN	-	-	-	-	-	-	-	-
2a	Placement public ou privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé	Privé
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français	Français	Français	Français	Français	Français	Français
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	N/A	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Traitement réglementaire									
4	Règles transitoires CRR	CET1	AT1	AT1	AT1	AT1	AT1	AT1	AT1
5	Règles CRR après transition	CET1	AT1	AT1	AT1	AT1	AT1	AT1	AT1
6	Eligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-)consolidé	Individuel et (sous-)consolidé	Individuel et (sous-)consolidé	Individuel et (sous-)consolidé	Individuel et (sous-)consolidé	Individuel et (sous-)consolidé	Individuel et (sous-)consolidé	Individuel et (sous-)consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	Action ordinaire	AT1	AT1	AT1	AT1	AT1	AT1	AT1
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (en millions d'euros, à la dernière date de clôture)	2 101	80	300	100	350	100	65	
9	Valeur nominale de l'instrument (en monnaie d'émission, en millions)	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur nominale de l'instrument (en millions d'euros)	-	80 M EUR	300 M EUR	100 M EUR	350 M EUR	100 M EUR	65 M EUR	
9a	Prix d'émission	-	-	-	-	-	-	-	-
9b	Prix de rachat	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Classification comptable	Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres
11	Date d'émission initiale	16/12/2019	30/03/2022	27/04/2021	30/06/2020	16/12/2019	15/12/2017	15/12/2017	
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel	Perpétuel
13	Echéance initiale	-	Sans échéance	Sans échéance	Sans échéance	Sans échéance	Sans échéance	Sans échéance	Sans échéance
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	-	tous les 3 mois à compter du 23/06/2027	tous les 3 mois à compter du 30/04/2026	tous les 3 mois à compter du 30/06/2025	tous les 3 mois à compter du 16/12/2024	tous les 3 mois à compter du 15/12/2022	tous les 3 mois à compter du 15/12/2022	
16	Date ultérieure d'exercice de l'option de rachat, s'il y'a lieu	-	-	-	-	-	-	-	-
Coupons/dividendes									
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	-	Flottant	Flottant	Flottant	Flottant	Flottant	Flottant	Flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	-	Interpolation linéaire entre Euribor 1M and Euribor 3M + 443 pb	Euribor 3M + 369 pb	Euribor 3M + 547 pb	Euribor 3M + 425 pb	Euribor 3M + 378 pb	Euribor 3M + 378 pb	
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	-	Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion	Pleine discrétion
21	Existence d'un mécanisme de step-up ou d'une autre incitation au rachat (O/N)	-	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif
23	Convertible ou non-convertible	Non-convertible	Non-convertible	Non-convertible	Non-convertible	Non-convertible	Non-convertible	Non-convertible	Non-convertible
24	Si convertible, déclencheur de la conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	-	-	-	-	-	-	-	-
26	Si convertible, taux de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	-	Sur demande du Régulateur en cas d'évènement sur le capital ou fiscal	Sur demande du Régulateur en cas d'évènement sur le capital ou fiscal	Sur demande du Régulateur en cas d'évènement sur le capital ou fiscal	Sur demande du Régulateur en cas d'évènement sur le capital ou fiscal	Sur demande du Régulateur en cas d'évènement sur le capital ou fiscal	Sur demande du Régulateur en cas d'évènement sur le capital ou fiscal	Sur demande du Régulateur en cas d'évènement sur le capital ou fiscal
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	-	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
33	Si réduction du capital, permanente ou provisoire	-	Provisoire	Provisoire	Provisoire	Provisoire	Provisoire	Provisoire	Provisoire
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaffectation du capital	-	C	C	C	C	C	C	C
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
EU 34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	CET1	AT1	AT1	AT1	AT1	AT1	AT1	AT1

35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	CET1	AT1	AT1	AT1	AT1	AT1	AT1
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
37	Dans l'affirmative, caractéristiques non conformes	-	-	-	-	-	-	-